

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUÉBEC

### SOMMAIRE

M. Chesnelong, 65. — Les indépendants, 66. — La vraie manière d'imiter les Anglais, 67. — A propos de certaines dénominations, 67. — Statistique sur le clergé français, 68. — L'effectif de la Franc-maçonnerie en France, 69. — Les Vocations Ecclésiastiques, 69. — Les abbés démocrates, 71. — La question d'argent dans l'église, 72. — La Souveraineté politique du Pape, 75. — La concentration des ordres religieux, 76. — Le mauvais journal, 76. — Le monument des frères De Mistre, 77. — La fête du travail, 77. — Saint Antoine-Marie Zaccaria, 78. — Calendrier, 80. — Memento hebdomadaire, 80.

---

### M. Chesnelong

---

Les souvenirs, dit un écrivain français, me reviennent en foule sous le coup de la douloureuse émotion que me cause la mort inopinée de M. Chesnelong. Je l'ai beaucoup connu ; c'est dire que je l'ai beaucoup admiré et beaucoup aimé. Je ne sache pas de vie qui, plus que celle-là, d'un bout à l'autre, ait été un exemple.

Supérieur aux situations, pourtant élevées, qu'il a occupées, il eût été égal aux plus hautes tâches. Ses aptitudes le désignaient pour le gouvernement ; il n'a pas eu l'occasion de donner toute sa mesure. Or, il se fit lui-même, il se forma seul, il fut essentiellement le fils de ses œuvres.

Ses parents étaient de petits commerçants d'Orthez, réputés pour leur honorabilité, mais d'une condition très modeste. Le jeune Charles, durant son adolescence, courut les marchés avoisnants, dans le Béarn et dans les Landes ; il y débattait les marchandises paternelles. Au fond de la voiture affectée à ces courses, entre des piles d'étoffes, il avait installé une petite bibliothèque ; en route il lisait des livres de philosophie, mais

jamais on n'eut à lui reprocher la moindre négligence dans la conduite de l'attelage, le moindre oubli dans ses opérations commerciales : il savait mener plusieurs occupations de front.

En 1865, quand il arriva au corps législatif et qu'il y prononça, à peine débarqué de sa lointaine province, un mémorable discours sur la question du Saint-Siège et du pouvoir temporel, Jules Favre demanda à un député du centre : " Qui est-ce donc ce nouveau venu ? — Un marchand drapier d'Orthez. — Morbleu ! comme il vous *aulne* cela ! "

Le petit marchand drapier devait, par la suite, affirmer sa supériorité dans tous les postes où il fut appelé, se révéler un admirable orateur d'affaires et un financier de premier ordre, diriger la défense religieuse en France, prononcer, comme sénateur inamovible, de superbes discours dont l'écho vibre encore.

---

### Les indépendants

---

Les Evêques de la Bavière ont tenu, le mois dernier, leur conférence annuelle, et terminé leurs travaux par la déclaration collective suivante :

1° L'Eglise enseignante n'admet pas qu'un particulier, si savant qu'il puisse être, puisse individuellement décider de ce qui est vérité catholique ou ce qui est contraire à cette vérité.

2° Tous les bons et vrais catholiques, surtout les membres du clergé, sont tenus à la pleine obéissance intérieure aux décisions de l'Eglise et ils doivent surtout se garder des embûches tendues si souvent au clergé dans les temps actuels.

3° L'Eglise catholique ne rejette pas la science, mais l'erreur ; elle ne condamne nullement la liberté d'examen sain et raisonnable, mais elle condamne la tendance à laisser, sous prétexte de progrès, défigurer ou corriger les vérités éternelles.

4° La vérité enseignée par l'Eglise est générale et divine ; vouloir lui donner un caractère national serait une arrogance insensée.

5° L'épiscopat bavarois déclare de la façon la plus explicite que l'éducation du clergé revient de plein droit à l'Eglise. Il n'appartient pas à la presse de porter un jugement sur cette affaire ecclésiastique.

6° Il n'est défendu à personne d'attirer la vigilance des

gardiens légitimes de la foi et de la discipline sur les nécessités urgentes des temps actuels, mais cela doit se faire dans les formes voulues et avec modestie. Les organes politiques, surtout les feuilles antireligieuses, n'ont aucune qualité pour le faire.

### La vraie manière d'imiter les Anglais

Dans une récente conférence dont le texte choisi était : *Le Génie latin*, M. Brunetière fait une constatation qui nous semble fort juste. "Les Anglais d'autrefois, dit-il, ne sont devenus les Anglais d'aujourd'hui qu'en s'appliquant par tous les moyens, non à dénaturer, mais au contraire à développer leurs qualités les plus nationales. Ils sont aujourd'hui plus anglais qu'autrefois, et ils le sont plus consciemment, avec une volonté plus forte et une plus claire intelligence des moyens de le demeurer. De telle sorte, messieurs, que si nous voulons les imiter d'une manière qui nous soit profitable, ce n'est pas leurs institutions qu'il nous faut transplanter de leur sol sur le nôtre, ni leurs mœurs, ni leurs habitudes, mais en restant nous-mêmes, en nous appliquant à fortifier en nous le génie de notre race le génie latin."

Nous devons mettre en pratique le même principe : Si nous voulons rester Canadiens-français et imiter les anglais d'une manière qui nous soit profitable, ce n'est pas leurs mœurs, leurs habitudes et leur langue qu'il nous faut adopter, mais en restant nous-mêmes, en nous appliquant à fortifier en nous le génie de la race française, le génie latin.

### A propos de certaines dénominations

"Je ne parviens pas à comprendre, écrit l'*Ossevatore Romano*, comment on parle et on devrait parler de démocratie chrétienne plus que d'Eglise catholique. — comment on peut plus tenir à être qualifié de démocrate chrétien, que de catholique soumis au Pape. Il me semble qu'en agissant ainsi, on préfère la partie au tout, l'accessoire à l'essentiel. Il me semble que l'on enlève à l'idée chrétienne, à l'action chrétienne, ce mélange merveilleux de l'humain et du surhumain, du naturel et du surnaturel, du terrestre et du divin, qui apparaît si majestueux dans l'auguste nom d'Eglise et dans le nom imposant de Catholique.

“ Et alors je me fais tout de suite cette question : Quel besoin peut-on avoir de changer de nom ? Quel besoin peut-on avoir de se qualifier de démocrates chrétiens, au lieu de se dire purement et simplement catholiques ? . . . .

“ On doit convenir que certaines expressions, certains mots, certains adjectifs, certaines dénominations ont tellement changé de signification, que l'on ne peut plus s'en servir du tout, à moins qu'ils ne soient accompagnés de longues explications, de nombreuses réserves et limitations.

“ En second lieu, on crée la scission là où devrait exister la plus grande union : on crée, dans le champ catholique, des groupes différents, qui commencent par prendre différents noms, pour finir — comme cela est déjà arrivé çà et là — par passer en partie dans les rangs ennemis, pendant que l'autre partie diminuée, réduite de moitié, se trouve avoir deux ennemis au lieu d'un, l'un en face, l'autre de flanc.

“ Je le répète encore une fois : tous n'auront pas eu cette intention, et tous n'iront pas jusqu'à cette extrémité désolante. Mais il faut que l'on se garde d'engendrer une équivoque et de créer des défiances en se servant de noms qui, vu tout ce qui s'est passé, sont un juste sujet d'alarme, avec des noms qui, s'ils ne sont pas tout à fait de nature à épouvanter, ne sont nullement faits non plus pour tranquilliser.”

### Statistique sur le clergé français

Il y a aujourd'hui, en France, 8,429 curés, et 28,573 desservants, 9,430 élèves de grands Séminaires, 2,198 élèves de petits Séminaires se destinant à entrer l'année prochaine au grand Séminaire. Dans les 87 diocèses de France et d'Algérie, on a ordonné cette année 1,657 prêtres, 1,475 diacres, 1,549 sous-diacres.

Les diocèses les mieux pourvus de prêtres catholiques séculiers sont ceux de Besançon, avec 59 curés, et 772 desservants ; Arras, 47 curés, 662 desservants ; Rodez, 51 curés, 615 desservants ; Lyon, 73 curés, 594 desservants. Paris n'a que 39 curés, et 103 desservants, auxquels il convient d'ajouter 591 vicaires attachés aux paroisses. Il s'en faut donc que le nombre des curés soit proportionnel à l'importance et à la population des diocèses (1).

(1) Extrait du dernier rapport de la direction des cultes.

### L'effectif de la Franc-maçonnerie en France

1° *Le Grand-Orient* compte environ 16000 adhérents habitant en France, et 12000 environ résidant aux colonies ou à l'étranger.

2° *Le Suprême Conseil* compte environ 6000 adhérents.

3° *La Grande Loge Symbolique* compte environ 2000 adhérents.

4° *Le Souverain Conseil général* compte environ 500 adhérents.

Si l'on défalque de ce dénombrement catégorique les deux mille affiliés du Grand-Orient qui habitent les colonies et l'étranger, particulièrement la Turquie et la Roumanie, il y a, en France, 24,000 franc-maçons.

### Les Vocations Ecclésiastiques

Voici un extrait de la belle Lettre pastorale écrite par Mgr l'Evêque de Moulins sur *les Vocations ecclésiastiques*.

C'est sous le chaume du laboureur, sous le toit modeste du commerçant, à l'humble foyer de l'artisan, que vous découvrirez le plus souvent les futurs lévites du sanctuaire.

Que d'exemples l'on pourrait citer de ces découvertes qui sont dues à la clairvoyance d'un saint prêtre et qui ont ajouté des pages glorieuses à l'histoire de l'Eglise !

Le cardinal Régnier, l'un des Pontifes qui ont le plus honoré le siège de Cambrai, n'était qu'un tout petit pâtre de l'Anjou, recueilli par son curé.

Mgr Dufêtre, évêque de Nevers, se morfondait dans une étude d'huissier ; et c'est un prêtre de Lyon qui l'arracha à ses dossiers et le guida vers le sacerdoce.

Le Père Chanel, dont la béatification n'est qu'une pierre d'attente annonçant une canonisation prochaine, gardait son troupeau, lorsque le curé de Cras, passant dans le champ où paissaient ses brebis, lui demanda s'il voulait être prêtre, l'admit à son école presbytérale et devint ainsi l'instrument providentiel de la vocation de celui qui devait être le premier martyr de l'Océanie et la gloire la plus pure de la Société de Marie.

Le Père Muard, et le curé d'Ars, et une infinité d'autres durent à de telles rencontres leur admirable carrière d'apôtres et de saints.

Vous promenez donc vos regards sur les familles des paroisses donc vous êtes les curés et les vicaires. Vous éliminez, sauf de rares exceptions, celles qui ont le malheur de porter au front des tares déshonorantes. Les souches vertueuses, les maisons où règnent l'honnêteté, la droiture et la probité doivent seules fixer votre attention.

Le premier indice de la vocation est un attrait sensible et un goût accentué vers les choses saintes, vers l'habit ecclésiastique, vers les cérémonies de l'Eglise et surtout vers la divine Eucharistie.

Au dire des auteurs, quand un enfant aime de bonne heure les processions, les prédications en plein air, la construction de petits autels, la répétition des prières liturgiques, c'est, dans un grand nombre de cas, une marque presque certaine de vocation. Ce n'est pourtant pas un signe indispensable de l'appel de Dieu. L'essentiel est que l'enfant soit pieux et intelligent. Mais ces deux conditions sont rigoureusement nécessaires, et si vous ne les trouvez pas dans le candidat soumis à votre examen, laissez-le à sa famille, malgré toutes les instances dont vous pourriez être l'objet, et poursuivez d'un autre côté vos recherches, car ne l'oubliez pas, la qualité importe bien plus encore que la quantité.

Lors donc que vous aurez rencontré ces qualités et fixé votre choix, vous cultiverez avec tendresse ces précieux germes de vocation ecclésiastique. L'enfant deviendra l'enfant du presbytère. Vous lui enseignerez les premiers éléments de la langue latine, voire même peut-être quelquefois de la langue grecque, rafraîchissant ainsi vos anciens souvenirs. Il vous servira la messe. Il vous accompagnera dans vos visites aux malades et dans vos promenades. Il remplira votre solitude de sa sève juvénile. Il égaiera de ses jeux le jardin presbytéral. Il deviendra le confident de vos joies et de vos tristesses. Il grandira sous l'influence de vos exemples, de vos leçons. Il sentira de près vos battements de cœur et subira le doux et chaud rayonnement de votre âme sacerdotale. Vous le pétrirez ainsi à votre image et formerez insensiblement le prêtre futur. Puis, au bout de dix-huit mois ou de deux années d'études, vous

l'enverrez à notre petit séminaire, avec une sécurité parfaite, sûr d'avance que cette vocation que vous avez déjà travaillée ne manquera pas de s'épanouir dans ce milieu si propice à la germination et à l'éclosion des fleurs du sanctuaire.

Les familles opulentes ne paient plus au sanctuaire l'*impôt du sang*. Il faut donc qu'elles y suppléent d'une autre façon, qu'elles remplacent cet impôt par des contributions pécuniaires, et qu'à défaut de leurs propres enfants, elles fournissent au sacerdoce, par leurs libéralités, les enfants des autres. C'est si facile ; et avec cet or qu'on prodigue, qu'on gaspille, qu'on jette à tous les vents du ciel, à un caprice, à une bagatelle, à une friandise, à une parure, à une fête, à un bal, que de vocations l'on ferait germer et que de prêtres on pourrait procurer à l'Eglise de Jésus-Christ ! " Si j'étais homme du monde, dit un grand évêque, je voudrais avoir contre tous mes péchés, comme un bouclier sur ma tête et sur celle de mes enfants, un prêtre qui me devrait son éducation, son sacerdoce, et qui, chaque matin à l'autel, me servirait de paratonnerre." Et le même prélat ajoute : " Nos pères, pour expier leurs fautes, fondaient à perpétuité une lampe devant le Saint-Sacrement. Fondez un prêtre. Ce sera une meilleure lampe qui donnera plus de gloire à Dieu et plus de lumière au monde."

### Les abbés démocrates

" Nous devons aller au peuple, disent-ils, comme fils du peuple, à titre non de maîtres, mais de condisciples ; non comme prêtres, mais comme citoyens ; non comme catholiques, mais comme hommes de la science. Et alors, ceux qui ne croient pas à Dieu ne nous repousseront pas ; ils nous feront accueil et s'uniront à nous, sentant que nous voulons servir, défendre et propager la sociologie et la démocratie, sans rêver de foi ni de religion divine. "

" Qu'on ne croie pas à l'exagération de notre part," ajoute le journal romain et il continue :

" Vit-on jamais les apôtres du Christ taire le nom du Christ et parler aux païens d'encenser leurs idoles pour les amener à la foi chrétienne ? Toujours, au contraire, ils ont gardé le noble langage chrétien, s'offrant aux Césars et aux peuples comme

les fondés de pouvoir de Dieu, proclamant la vérité intégrale, foudroyant sans pitié l'erreur. Pour tout baptisé, la première manière de conduire les âmes à Dieu, est de ne pas en éloigner la sienne propre. C'est l'en écarter qu'en tous ces discours parler de tout sauf de Dieu... et tout cela, parce que le public en a peur."

Il y a un proverbe italien qu'en ces temps de nouveautés le prêtre prudent a la sagesse de se rappeler :

"Qui va avec les boîteux finit par boîter, qui entre au moulin en sort enfariné, qui descend dans la soute au charbon en remonte tout noir (1)."

### La question d'argent dans l'église

La question d'argent a sa place partout où l'homme se rencontre. De si haut qu'elle vienne, la religion n'échappe pas à cette loi. Elle a un culte extérieur : l'homme n'est pas un pur esprit, c'est le composé d'une âme et d'un corps unis pour former une même nature ; un culte public : l'homme est fait pour la société, elle est une nécessité pour lui.

Ce culte extérieur, public, suppose des réunions, des cérémonies, surtout le sacrifice. Il faut donc des édifices pour ces réunions, des ministres pour ces cérémonies, pour ce sacrifice.

Or tous les peuples ont compris que les édifices destinés au culte ne doivent pas être de simples abris mais une part du culte, un hommage rendu à la majesté de Dieu, qu'il s'agit d'honorer soit par l'ampleur des constructions, soit par la distinction et la beauté des formes, soit par le choix et le prix des matériaux, soit par l'éclat et la perfection des ornements.

Les peuples ont voulu encore que les édifices sacrés soient un enseignement comme une prédication perpétuelle, destinés à rappeler sans cesse le respect dû à la grandeur de Dieu, la confiance due à sa bonté. Aussi, dans tous les temps, l'érection des temples a été regardée comme une œuvre pieuse, elle a excité le zèle et l'émulation des peuples ; ils n'ont pas reculé devant les dépenses, et les sacrifices ne leur ont pas coûté : nous trouvons chez les païens plus d'une preuve de cette ardeur, plus d'un monument de cet entraînement religieux.

Par la part qu'il a prise à l'érection du tabernacle, plus tard

(1) L'Osservatore Romano.

à celle du temple de Jérusalem, Dieu a montré lui-même combien ces sentiments sont justes et raisonnables.

Il n'est donc pas étonnant que Léon X ait voulu doter la capitale du monde chrétien d'un temple digne de la grandeur de la société dont il était le chef, et qu'il ait fait appel à la générosité des membres de cette société. L'œuvre était pieuse, elle était sainte, elle était grande ; le Pontife put donc ouvrir le trésor des indulgences en faveur des chrétiens qui voudraient y participer et, soit dit en passant, pour relever une erreur. qu'on trouve encore dans la presse contemporaine, cette concession d'indulgences ne fut pas le point de départ de l'hérésie de Luther : certes, le moine augustin vit avec chagrin la prédication de ces indulgences confiée à un autre ordre que le sien ; mais, comme le montre très bien Audin, dans son histoire de l'hérésiarque, il faut chercher l'origine de ses erreurs dans la fausse interprétation de l'article du Symbole : Rémission des péchés — donnée à Luther, par un de ses confrères, pour calmer la conscience inquiète et troublée du futur apostat.

L'argent est nécessaire pour la construction et l'entretien des édifices du culte, pour les vêtements et les vases sacrés requis pour les cérémonies et le sacrifice ; mais les ministres eux-mêmes ne sont pas des anges, ce sont des hommes, et de plus, ces hommes ne naissent pas prêts pour le ministère : ainsi, dépenses pour le recrutement des ministres des autels, dépenses pour leur entretien ; car, dit saint Paul : Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple, et que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel (1) !

La piété de nos pères avait largement pourvu à tous ces besoins. La Révolution s'est emparée des dotations qui mettaient l'Eglise à l'abri du besoin, qui lui assuraient une honorable indépendance. L'indemnité dont l'Etat a pris la charge laisse subsister des besoins, nombreux et considérables. Dans combien de paroisses, la location de quelques chaises est la seule ressource des fabriques ! . . . Il y a peu de temps encore, la somme allouée pour les secours à donner pour les constructions et réparations des édifices du culte égalait à peine la subvention accordée aux théâtres de la capitale, et cette somme a encore été diminuée

---

(1) 1 Cor., ix, 13.

depuis. Cette situation explique, sans peut-être les justifier toujours, les exigences des tarifs, dans certaines églises.

Mais l'Église Romaine et sa cupidité, quel champ ouvert à la critique ! Quelle matière pour les déclamations de la malignité, ou des plaintes d'une ignorance qui n'est pas toujours malveillante ! . . . Cependant sans prétendre tout justifier, sans prétendre qu'il n'y aucun abus, — hélas ! là aussi sont des hommes et partout où est l'homme on doit s'attendre à trouver quelques effets de l'humaine faiblesse, — plus d'une grave considération explique et justifie les exigences pécuniaires de l'Église Romaine.

Rome est la capitale du monde chrétien ; du Pape relèvent toutes les autorités, qui, à des titres divers, exercent le pouvoir spirituel ; dans cette immense société, depuis le patriarche jusqu'au plus humble des fidèles, tous ont droit de recourir à ce suprême monarque. Le Pape a le devoir et le droit de veiller partout à l'intégrité de la foi, à la pureté de la morale, à la régularité de la discipline et de tout ce qui touche au culte sacré. Quelle multitude de congrégations et d'hommes éminents sont nécessaires pour l'étude, pour la solution de ces questions, souvent si délicates et si difficiles ! Que dire encore des relations que le Pape doit entretenir avec les chefs des États étrangers, relations nécessaires pour le bien spirituel des peuples !

Mais supposons un instant l'existence du pouvoir temporel de la papauté : serait-il juste de faire supporter les frais de l'administration générale de l'Église au sujet du domaine temporel ? Il est bien plus juste que les intéressés supportent ces frais, chacun pour leur part. Notons encore qu'une partie considérable des taxes imposées doit être employée en aumônes et en bonnes œuvres.

Il faut bien prendre garde, dans ces matières, de ne pas tomber dans des confusions qui donneraient à des choses très simples et très naturelles un aspect des plus fâcheux. Ainsi une légère taxe est perçue régulièrement pour les concessions de certains privilèges, en particulier pour la faculté de bénir les chapelets, les scapulaires : et encore ces facultés sont accordées gratuitement à une multitude de prêtres, comme encouragement et récompense de leur zèle pour des œuvres d'un intérêt général dans l'Église ; mais nulle part il n'existe de monopole pour ces objets de piété ; nulle part les fidèles n'ont à donner la moindre chose pour obtenir ces bénédictions ; au contraire, il est expres-

---

sément défendu de vendre ces objets lorsqu'ils ont été bénits.

DE BLAVIEL, *Vicaire Général.*

---

### La Souveraineté politique du Pape.

Si l'on a entendu accorder par là la Souveraineté au Pape, on a commis une double sottise, car ou bien on lui a voulu donner ce que l'on ne peut lui donner, ou bien on a prétendu lui octroyer ce qu'il possédait en lui-même et par lui-même. Si l'on est convenu d'admettre la Souveraineté déjà préexistante en lui, on commet une autre sottise non moins ridicule, en tombant dans la contradiction grossière qui consiste à soumettre un Souverain à une loi, à réglementer sa Souveraineté, comme on le fait pour les fonctions d'un préfet dans la vie civile, ou d'un général dans la vie militaire.

Que peut-on, en effet, imaginer de plus absurde et de plus utopique qu'une Souveraineté qui, au lieu de dicter la loi, la reçoit, et qu'un Souverain qui, au lieu d'avoir des sujets auxquels il puisse commander, a des Souverains à qui il doit obéir ?

Ce sont toutes choses absurdes, et de même qu'elles n'entrent pas dans la nature des hommes, elles n'entrent pas non plus dans la sphère des choses.

En matière de Souveraineté, il y a un dilemme auquel il est impossible d'échapper : Ou Souverain ou sujet ; pas de milieu. Tout répugne à admettre cette seconde partie du dilemme en ce qui regarde le Pape, car on voit qu'il est impossible que le Pape soit sujet. Alors la première partie du dilemme s'impose, et la foi, la raison, le bon sens, l'histoire, la politique, la diplomatie, l'Europe et le monde disent, sentent, comprennent et proclament que le Pape est Souverain, qu'il ne peut être que Souverain.

Mettez en avant tout ce qu'il vous plaira : la loi des garanties, l'unité de l'Italie, Rome capitale, avec la conquête intangible de Rome, tout cela n'enlève pas au Pape sa Souveraineté, tout cela n'enlève pas aux gens la conviction que le Pape est toujours Souverain, et qu'il ne peut être que Souverain, tant que le Pape sera Pape, c'est-à-dire tant qu'il y aura sur la terre ne fût-ce qu'un seul catholique formant avec Pierre la société mondiale de l'Eglise romaine (1).

---

(1) L'Osservatore Romano.

### La concentration des ordres religieux

---

Le mouvement de concentration des Ordres religieux et des Congrégations, qui était dans les vœux des Pères du Concile du Vatican, et que N. S. P. le Pape Léon XIII a commencé d'accomplir chez les Cisterciens et les Frères-Mineurs, va se continuer pour les Ursulines. Par ordre du Souverain Pontife, le 21 juillet dernier, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers a adressé une lettre dans ce but à tous les évêques qui ont dans leur diocèse des communautés d'Ursulines.

Depuis longtemps déjà les communautés d'Ursulines étaient indépendantes les unes des autres, comme le sont les monastères des anciens Ordres.

L'année dernière, la communauté des Ursulines de Blois obtenait un décret de la Sacrée Congrégation unissant canoniquement cette maison à celles de Rome et de Calvi sous une supérieure générale choisie par ces trois communautés, et qui fut la Mère Saint-Julien, supérieure de la communauté de Blois. Trois communautés de Hollande suivirent cet exemple au mois d'octobre dernier.

On pensa alors à une union plus générale et plus étroite ; le cardinal Satolli, leur protecteur, déclara que ce projet avait l'approbation du Souverain Pontife, et la Sacrée Congrégation, après avoir mûrement examiné cette affaire sous toutes ses faces, résolut d'écrire une lettre aux évêques pour leur demander leur avis et celui des Sœurs.

Le siège du gouvernement central de l'Institut serait à Rome, et il devrait respecter les autonomies privées déjà existantes depuis trois siècles.

---

### Le mauvais journal

---

Les évêques de Suisse viennent de publier une lettre collective traçant aux catholiques leurs devoirs dans le choix des journaux. Nous en extrayons ce passage qui nous paraît s'appliquer plus particulièrement aux catholiques.

“Quiconque reçoit un journal hostile à l'Eglise participe, par cela même, aux œuvres mauvaises de ce journal. Oui, l'argent de votre abonnement est un soutien que vous fournissez, un secours que vous apportez, une contribution de guerre que vous

soldez aux ennemis de l'Eglise. Et dans quel but ? C'est afin que ce journal poursuive son œuvre avec plus de succès. Par là, vous l'aidez indirectement à combattre l'Eglise, notre Mère ; tandis que la bonne presse, qui se dévoue à la défense de cette même Eglise, vous la laissez à son indigence, vous l'abandonnez à son dénuement ; vous allez même jusqu'à lui refuser une mesquine souscription. ”

---

### Le monument des frères De Maistre

---

On vient d'inaugurer à Chambéry, le monument élevé par souscription publique à Joseph et à Xavier de Maistre.

A la cérémonie religieuse du matin, présidée par Mgr Hautin, archevêque de Chambéry, Mgr Turinaz, évêque de Nancy et né en Savoie, a prononcé l'éloge de J. de Maistre.

Le monument est très beau : Joseph de Maistre est debout sur un rocher battu par la tempête. Il est drapé dans son manteau et a la main gauche appuyée sur l'épaule de son frère. Le sculpteur M. Ernest Dubois, a placé au bas du monument la statue de la Savoie présentant une branche de laurier aux deux écrivains.

---

### La fête du travail

---

On lit dans la Gazette officielle : “Attendu que par l'acte passé par la Législature du Canada, dans les cinquante-septième et cinquante-huitième années de Notre Règne, chapitre cinquante cinq, il est décrété que le premier lundi de septembre sera à l'avenir un jour non juridique connu sous le nom de Fête du travail ;

“ A ces causes, par et de l'avis du Conseil exécutif de Notre province de Québec, Nous avons réglé et ordonné, et, par les présentes, réglons et ordonnons, que lundi le quatrième jour de septembre prochain (1899), est et sera considéré jour non juridique, comme Fête du travail, dans Notre dite province de Québec.

Le quatre septembre, nous a-t-on dit, a été célébré à Québec sans enthousiasme et les abstentions ont été considérables. Dans une foule d'ateliers les ouvriers sont allés à leur besogne

comme à l'ordinaire, néanmoins ; le lendemain, ils étaient plus alertes et plus dispos que beaucoup de ceux pour qui la fête du travail est chose sacrée.

Avant longtemps, il y aura autant de fêtes civiles et profanes qu'il y avait autrefois de fêtes religieuses, qui reposaient l'âme et le corps. Le principe anti-chrétien prévaut partout.

### Saint Antoine-Marie Zaccaria

La raison et la foi lui fournirent les armes qu'il employa pour sauvegarder son innocence. Il vécut dans la solitude, adonné à l'étude, n'ayant d'autre ami que Séraphin Ac-ti, de Fermo, modèle d'honnêteté et de sagesse qui, devenu dans la suite chanoine régulier, demeura toujours son confident et le fidèle conseiller de ses entreprises. Sa prière était fervente et continuelle, il aimait et invoquait avec tendresse la douce Mère de Dieu, il recourait souvent aux sacrements et traitait son corps avec une rigueur qui égale celle des plus austères pénitents. En peu de temps il conquit les différents grades et fut reçu docteur au milieu des applaudissements de tous. Il revint ensuite à Crémone, rapportant intact, plus vigoureux et plus beau, le lis de son innocence entrelacé aux palmes de la victoire.

Dieu l'attendait à Crémone pour lui parler plus clairement et lui indiquer le but sublime du sacerdoce. Durant deux années environ, il exerça la médecine au profit des pauvres, puis l'appel divin se fit entendre si fort que, malgré son humilité, il fut obligé de se rendre : il le fit avec la promptitude d'un enfant qui exécute sans les discuter les ordres et les désirs de son père.

Sous la conduite sage et éclairée du Père Marcel, docte et saint Dominicain, Antoine-Marie s'adonna avec ardeur à l'étude de la science par excellence, de la foi.

Dans les pages immortelles de saint Thomas d'Aquin, il s'éprit d'amour pour les harmonies surnaturelles des dogmes révélés ; il fit ses délices des œuvres de saint Bonaventure, et, comme *l'homme qui craint Dieu cherche avec soin sa volonté dans les saintes Ecritures*, il se mit à feuilleter avec une foi profonde les divines Ecritures. Les Epîtres de saint Paul attirèrent tout particulièrement son attention : elles semblaient

plus conformes aux aspirations généreuses de son cœur ardent. Ce fut, en effet, dans les Epîtres de saint Paul qu'il comprit d'une manière parfaite l'importance et l'efficacité de la piété, cette vertu que l'Apôtre recommande à son disciple Timothée comme la plus utile pour l'exercice du saint ministère, parce que c'est à elle que les biens de la vie présente et ceux de la vie future ont été promis. *Exerce teipsum ad pietatem . . . pietas ad omnia utilis est, promissionem habens vite quæ nunc est et futuræ.* A ce jeune homme toujours si pieux, ces paroles claires et précises durent révéler tout le programme de la vie sacerdotale.

Il n'était encore revêtu d'aucun caractère sacré et déjà il donnait les premières preuves de son zèle, en rassemblant les enfants riches et pauvres dans l'église de Saint-Vital, premier champ d'action sur lequel dans la suite devait s'exercer avec tant de succès la charité des Pères Barnabites, je veux dire l'éducation religieuse de la jeunesse. Antoine-Marie parlait à ses enfants avec l'affection d'un père, il leur enseignait à connaître, à respecter, à aimer le Seigneur et formait ainsi ces jeunes cœurs à l'exercice exact et fidèle des vertus chrétiennes : c'était l'accomplissement littéral des paroles du prophète : *Venite, filii, audite me, timorem Domini docebo vos.* Aux enfants se joignirent bientôt, dans l'église de Saint-Vital, des personnes de tout âge et de toute condition, attirés par la clarté et la simplicité de ses enseignements : des fruits abondants de rénovation spirituelle en furent le résultat.

---

### Ordination

---

Dimanche dernier, 17 du courant, dans la chapelle du collège de Sainte-Anne de la Pocatière, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a donné la confirmation à plusieurs écoliers, puis a conféré le Diaconat à MM. Herménégilde Guy, Salluste Bélanger et Edmond Lévesque.

---

### Nominations Ecclésiastiques

---

Par décision de sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec ont été nommés :

M. l'abbé Gustave Cloutier	vic. à	St-Ferd. d'Halifax.
" " Jos.-Alph. Lessard	" "	Saint-Ephrem.
" " Auguste Castonguay	" "	S. Alph. de Thetford
" " Chs.-Frs. Dupont	" "	Cap St. Ignace.
" " Arthur Dumais	" "	l'Ancienne Lorette.
" " Jos. Ed. Lavoie	" "	St-Augustin.
" " Emile Giroux	" "	St-Henri
" " Hilaire Fortier	" "	St-Gervais

### Nécrologie

Le Révérend M. Cléophas Picher, curé de l'Enfant-Jésus, Jonction de Beauce, est décédé ce matin à l'âge de 34 ans et 4 mois. Il appartenait à la Caisse ecclésiastique de St-Joseph, et à la Congrégation du Petit Séminaire.

Ses funérailles auront lieu à l'Enfant-Jésus vendredi prochain.  
*Archevêché de Québec, 20 septembre 1899.*

J. CL. ARSENAULT, *ptre, Secrétaire.*

### Calendrier

24	DIM.	h	XVIII après Pent. N.-D. de la Merci, <i>obl. maj. Kyr.</i> de la
25	Lundi	†vr	De la férie. [Ste Vierge. II Vép., mémoire du dimanche.]
26	Mardi	†r	S. Cyprien et Ste Justine, martyrs.
27	Merc.	†r	SS. Côme et Damien, martyrs.
28	Jeu	†r	S. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29	Vend.	h	S. Michel Archange, et tous les saints Anges, 2 cl.
30	Sam.	b	S. Jérôme, confesseur et docteur.

### Memento hebdomadaire

Québec. — Les Quarante-Heures auront lieu à Sainte-Croix, le 24; à Saint-Elzéar, le 25; à Saint-François du Sud, le 26; à Sainte-Anastasic, le 27; à Saint-Michel, le 28; à L'Ange-Gardien, le 30. — Les Sœurs de la charité de Québec, ont célébré la semaine dernière le 50<sup>e</sup> anniversaire de leur fondation. On dit beaucoup de bien du sermon prononcé en cette circonstance par M. l'abbé Cloutier. — Nous apprenons avec regret que M. l'abbé J. B. Blouin est sérieusement indisposé.